

AVIS DE PUBLICITE
2025/Longeau/003

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORIALE du NORD-EST
COMMUNE DE PEIGNEY (52)

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

La direction territoriale de VNF informe qu'un porteur de projet s'est manifesté pour le développement d'une activité nautique sur le Lac de Liez via l'implantation d'un ponton mobile de 16 m² à Peigney. Installations déjà existantes

Le site à valoriser se situe sur le Réservoir de la Liez à Peigney (aménagement d'un ponton mobile)

Le présent appel à projets, vise à sélectionner un opérateur économique pour développer une activité de loisir nautique.

Publié le	13 novembre 2025
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 14 décembre 2025 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Aménagement d'un ponton mobile d'environ 16 m ²
Lieu	Commune : Peigney Adresse : réservoir de la Liez Références cadastrales : PK :

Activité(s) pouvant être exercée(s)	Activités nautiques
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement/ Restrictions	Activité soumise au règlement particulier de police en vigueur sur le Réservoir de la Liez
Type d'autorisation délivrée/Durée	Convention d'occupation temporaire de 5 ans

Conditions générales	financières	Le montant de la redevance sera calculé en fonction de la superficie et de type équipement d'accostage et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies Navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable
-----------------------------	--------------------	--

[Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF](#)

Date de disponibilité prévisionnelle du bien	1er janvier 2026
Durée de la COT/AOT	Durée de 5 ans minimum
Critères de sélection	<p>Les critères seront considérés en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Du montant de la redevance proposée, · De la superficie occupée · De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques), · De la nature et du montant des investissements, · De la solidité financière du projet.
Négociation	Oui dans la limite basse des tarifs nationaux de VNF
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> · Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial, · Statuts et Kbis (si société), · La(es) pièce(s) d'identité des gérants et/ou des signataire(s) de l'acte, · Une attestation d'assurance, · Fiche client renseignée, · Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, · Descriptif du projet ou de l'activité envisagée, · Projet de programmation des activités, fréquence, parcours, · Un plan d'affaires ou business plan, · Une offre de prix : · Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF
Dépôt des candidatures – Modalités de transmission	<p>La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous et/ou par voie électronique à ap-ami.dtne@vnf.fr en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné et la mention « ne pas ouvrir » sur le courrier postal</p>
Service à contacter pour renseignements	<p>Voies navigables de France – U.T.I C.C.B – Agence de Longeau _ Rue Alexandre Rouard – 52250 LONGEAU PERCEY Tèl : 03-25-88-42-24</p>

PLAN DE SITUATION

